



COVID-19 : C'EST LE DÉBUT DES ASSOULISSEMENTS ET C'EST BON POUR LE MORAL!

Saint-Basile-le-Grand, le 28 janvier 2022 – Faisant suite au point de presse du gouvernement du Québec tenu le 25 janvier dernier annonçant des assouplissements dès le lundi 31 janvier prochain, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite informer ses citoyens des impacts de ces changements sur l'offre de services municipale.

Loisirs et activités sportives

Dès le lundi 31 janvier, les activités intérieures de sports ou de loisirs, y compris les cours, seront permises pour les personnes de moins de 18 ans. Les activités seront limitées à 25 personnes et aucun match, compétition ou tournoi ne sera permis. Considérant ces nouvelles mesures, l'aréna Jean-Rougeau, le Centre civique Bernard-Gagnon (CCBG) et le Centre communautaire Lise-B.-Boisvert (CCLBB) seront ouverts exclusivement pour la tenue de ces activités. En dehors de celles-ci, les édifices demeureront fermés au public et aucune activité libre n'y sera offerte.

Ainsi, certains organismes débiteront leur programmation dans les prochaines semaines. Ceux-ci communiqueront avec les participants afin de les informer des modalités sanitaires et logistiques des cours et activités offertes.

Concernant la programmation municipale de loisirs hivernaux, le début des activités est repoussé à une date ultérieure. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire analyse actuellement la situation et une communication sera transmise aux citoyens par les voies de communication habituelles pour les informer du début des activités de loisirs, lorsque celui-ci sera possible et sécuritaire.

Réouverture de la bibliothèque

Dès le mardi 8 février prochain, la bibliothèque Roland-LeBlanc sera ouverte aux citoyens selon son horaire habituel, avec une capacité d'accueil maximale de 15 personnes :

- Mardi au jeudi : 13 h à 20 h 30
- Vendredi : 13 h à 18 h
- Samedi : 10 h 30 à 17 h
- Dimanche : 13 h à 17 h

En conséquence, le prêt sans contact ne sera plus disponible. La présentation du passeport vaccinal ne sera pas demandée pour pouvoir accéder au bâtiment et aux rayons, mais les mesures sanitaires en vigueur, comme le port du couvre-visage et l'utilisation de désinfectant pour les mains, devront être respectées par tous les visiteurs. Il est à noter que lorsque les activités intérieures (conférences, ateliers, etc.) pourront reprendre, la présentation du passeport vaccinal sera exigée pour les participants adultes.

Bâtiments municipaux fermés

Rappelons que la mairie, l'édifice Léon-Taillon, le Centre civique Bernard-Gagnon ainsi que le Centre communautaire Lise-B.-Boisvert ne sont pas accessibles au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La Ville invite ses citoyens à utiliser les services en lignes qui demeurent accessibles au villesblg.ca/services-en-ligne. Vous ne trouvez pas l'information recherchée ? Consultez le site Web municipal ou communiquez avec nous par téléphone ou par courriel. Le personnel municipal demeure en poste, même à distance, pour assurer le service aux citoyens. Pour joindre nos différents services, consultez le villesblg.ca/bottin.

Sites d'activités extérieures

Les sites d'activités extérieures, tels que les surfaces glacées et les pentes à glisser, demeurent accessibles aux Grandbasilloises et aux Grandbasillois. Pour connaître l'horaire et l'état des sites, visitez le villesblg.ca/conditions-sites-hivernaux. La Ville demande la collaboration de ses citoyens afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur en tout temps, dont la distanciation sociale de 1 mètre et le port du masque lorsque celle-ci n'est pas possible.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, conseillère en communication
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca